

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 septembre 2020

PROCES VERBAL
POUR L'ELECTION
DU PRESIDENT DU
POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANCAIS

L'an deux mil vingt, le dix septembre à dix-neuf heures
trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps au Centre de convention, sous la présidence
de Christian DUPESSEY, doyen d'âge,
Convocation du : 4 septembre 2020
Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES
Membres présents : 41

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
25 SEP. 2020
ARRIVÉE 8

N° CS2020-21

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 41
Pouvoirs : 3

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – Mme
Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme
Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –
M. Philippe NOUVELLE – M. Jean-François OBEZ – M.
Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Bernard
BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET
– M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M.
Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI –
M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER
– Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril
DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – Mme
Carole VINCENT – M. Jean-Yves BROISIN – M. Marin
GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET – M. Stéphane
VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET –
M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme
Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc
SOULAT – M. Patrick BERNARD, suppléant de M. Jean-
Claude TERRIER – M. Jean-Pierre MERMIN, suppléant de
M. Philippe MONET

- Délégués représentés :

M. Patrick ANTOINE, donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Yves MASSAROTTI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

- Délégués excusés :

M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves MASSAROTTI – M. Philippe MONET

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS</p>

Il convient après l'installation du nouveau Comité syndical, de procéder à l'élection du Président. Cette élection est organisée par référence aux dispositions relatives à l'élection du Maire.

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois Français par l'ensemble de ses membres,

En vertu de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable au Pôle Métropolitain par renvoi des articles L. 5731-3, L.5711-1 et L. 5211-2 du CGCT), le Président *« est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

En vertu de l'article L.5211-9 du CGCT (applicable au Pôle Métropolitain), le président est l'organe exécutif du Pôle Métropolitain.

Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Pôle Métropolitain.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de services. La délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de services peut être étendue aux attributions confiées par le Comité Syndical au président en application de l'article L 5211-10, sauf si le Comité en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au président.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Les membres du Bureau exerçant un mandat de Député, de Sénateur ou de représentant au Parlement européen ne peuvent recevoir ou conserver de délégation.

Il est le chef des services du Pôle Métropolitain et représente ce dernier en justice.

L'article L.5211-9 du CGCT prévoit encore que *« A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge. »*

Le Comité syndical dûment convoqué le 4 septembre par le Président sortant, Monsieur Jean DENAIS, s'est réuni au Centre de convention à Archamps à 19h30. Monsieur Christian DUPESSEY, doyen d'âge de l'Assemblée, procède à l'appel nominatif.

Etaient présents :

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Philippe NOUVELLE – M. Jean-François OBEZ – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN

– **Annemasse Agglomération**

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT - M. Patrick ANTOINE, donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET

– **Thonon Agglomération**

M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Patrick BERNARD, suppléant de M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – Mme Carole VINCENT

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Jean-Yves BROISIN – M. Marin GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET

– **Communauté de Communes de Faucigny Glières**

M. Stéphane VALLI – M. Jean-Pierre MERMIN, suppléant de M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 41

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 44

Conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du CGCT, Monsieur Christian DUPESSEY, en sa qualité de doyen d'âge, assure la présidence de l'Assemblée jusqu'à l'élection du Président.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à la procédure d'élection du Président par le Comité syndical.

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de :

- 1^{er} assesseur : M. Cyril DEMOLIS
- 2^{ème} assesseur : M. Florent BENOIT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.



Candidat : M. Christian DUPESSEY

Dans le respect de la procédure, il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Monsieur DUPESSEY, entouré de Messieurs DEMOLIS et BENOIT, procède au dépouillement.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 41

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de suffrages exprimés : 36

Blanc : 8

Nul : 0

M. Christian DUPESSEY : 36

Monsieur Christian DUPESSEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/20

Publié ou notifié le 16/09/20

Le Président,
Christian DUPESSEY

